

SUIVI PÉDAGOGIQUE : PRÉCISIONS

Bonjour à tous,

Le deux avril, dans une lettre envoyée aux partenaires du réseau de l'éducation, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) Jean-François Roberge, apportait des précisions sur les étapes à venir. Cette lettre fait suite à celle datée du 26 mars.

Les écoles et les centres sont fermés jusqu'au premier mai, inclusivement. Cela transforme notre environnement de travail. Nous ne sommes plus physiquement en présence de nos élèves dans notre local de classe, mais devant un écran d'ordinateur en conférence numérique. Il est important de rappeler que malgré cette situation, le personnel enseignant demeure en fonction pendant la période de fermeture des écoles et des centres.

Cependant, il faut se rappeler que toute cette opération s'effectue sur une base volontaire. Le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) reconnaît votre engagement auprès de vos élèves et n'a aucune crainte que vous fassiez le nécessaire dans la situation qui prévaut.

Le MÉES fera parvenir aux directions d'établissement, chaque jeudi, des trousseaux pédagogiques hebdomadaires. Votre direction, par la suite, vous les acheminera. Vous pourrez alors effectuer des adaptations aux contenus, si vous le jugez nécessaire, et les retourner à votre direction, qui les fera parvenir aux élèves le lundi suivant.

Nous tenons à vous rappeler que la convention collective continue de s'appliquer. Soyez vigilant, il est facile avec le télétravail de s'emballer et de déborder de la semaine régulière de travail qui est du lundi au vendredi.

À propos de la reddition de compte, vous devrez rapporter à la direction le nom des élèves pour lesquels vos tentatives d'intervention auront été infructueuses. Cependant, nous considérons qu'une supervision plus ou moins serrée de vos directions, concernant le suivi que vous effectuerez, est abusive. Votre autonomie professionnelle et votre jugement professionnel n'ont pas à être constamment scrutés par votre supérieur. Nous vous suggérons tout de même de colliger vos interventions pour usage futur.

Syndicat de l'enseignement
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec)
H7N 4B2

Téléphone :
450 978-1513

Télécopieur :
450 978-7075
www.sregionlaval.ca